

Votants : 73

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 16 juin 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 22 juin 2026

COHÉSION SOCIALE - PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI - OCTROI DE SUBVENTIONS

Titulaires et suppléants présents :

Pascal ADAM, Stéphanie ANTIGNY, Sylvie AUDUSSEAU, Henri-Pierre BABEAU, Jérôme BALOGÉ, Chloé BANLIER, Maxime BARATON, Fabrice BARREAULT, Sébastien BILLAUD, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Céline BONNET-DERISBOURG, Yohann BOUILLON, Sophie BOUTRIT, Sophie BROSSARD, Alain CANTEAU, Christelle CHASSAGNE, Charlotte CHASTANG, Dominique CHAUSSERAY, Olivier D'ARAUJO, Elisabeth DEGORCE, Romain DUPEYROU, Emmanuel EXPOSITO, Mickaël FOSSOUL, Anne-Sophie GUICHET, Daniel GUIGNARD, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Yann JEZEQUEL, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Elmano MARTINS, Jean-Claude MASSIAS, Sébastien MATHIEU, Daniel MERIT, Loïc MICHAUD, Lucy MOREAU, Gilles NORMAND, Frédéric NOURRIGEON, Yasmine PELLETIER-GUILBARD, Baptiste PEYRAUD, Katia PONCELET, Guillaume RIOU, Corinne RIVET BONNEAU, Patricia ROCHER, Karine ROQUIER, Véronique ROUILLE-SURAULT, Catherine ROUSSILLON, Christophe RUAAULT, Maximilien SAINT-CAST, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Philippe TERRASSIN, Victor TURPAUD-FIZZALA, Séverine VACHON, Nathalie VINATIER, Valérie VOLLAND, Lydia ZANATTA.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Yamina BOUDAHMANI pouvoir à Véronique ROUILLE-SURAULT, Annie-Laurence FOUREL pouvoir à Lydia ZANATTA, Bastien MARCHIVE pouvoir à Jérôme BALOGÉ, Christine MOSCHENI pouvoir à Yasmine PELLETIER-GUILBARD, Aurore NADAL pouvoir à Sophie BOUTRIT, Nicolas ROBIN pouvoir à Dominique SIX, Julie SIAUDEAU pouvoir à Sébastien MATHIEU, Yvonne VACKER pouvoir à Stéphanie ANTIGNY, Nicolas VIDEAU pouvoir à François GUYON.

Titulaires absents suppléés :

Alain LECOMTE par Charlotte CHASTANG, Olivier POIRAUD par Elisabeth DEGORCE, Judith VIEILLE par Daniel MERIT.

Titulaires absents :

Yannick ALLIROL, Cédric BOUCHET, Sarah COTTIN, Rose-Marie NIETO, Michel PAILLEY

Titulaire absente non représentée pour départ :

Florence VILLES.

Titulaires absents excusés :

Annick BAMBERGER, Christophe GUINOT, Richard PAILLOUX.

Président de séance : Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance : Sophie BOUTRIT

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU LUNDI 22 JUIN 2026

COHESION SOCIALE - PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI - OCTROI DE SUBVENTIONS

Monsieur **Jérôme BALOGÉ**, Président, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu le Protocole PLIE 2022-2028 signé par la Communauté d'Agglomération du Niortais, le Conseil Départemental des Deux-Sèvres, la Région Nouvelle-Aquitaine et l'Etat ;

Considérant l'appel à projets 2026 « Référent de parcours PLIE », ouvert le 9 janvier 2026 et clôturé le 16 février 2026 ;

Considérant les avis formulés lors de l'instruction des dossiers « Référent de parcours PLIE » par les membres du Groupe coordination du PLIE le 21 avril 2026 ;

Pour rappel, le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) est un dispositif d'accompagnement renforcé et personnalisé à destination des publics en difficultés d'insertion professionnelle (Demandeurs d'Emploi de Longue Durée, bénéficiaires du RSA, travailleurs handicapés...). Il s'appuie sur un réseau de référents de parcours qui, à travers des entretiens individuels réguliers et des ateliers collectifs, co-construisent avec les personnes des étapes de parcours adaptées à leur projet professionnel et prenant en compte la levée des différents freins à l'emploi (mobilité, santé dont santé mentale, maîtrise de la langue, mode de garde, accès aux droits, illettrisme...).

Une évaluation de ce dispositif réalisée sur la période 2022-2024, met en évidence 528 personnes accompagnées et 150 sorties positives sur emploi ou formation validées à 6 mois.

Cet appel à projets, précisé par un référentiel, vise à susciter des initiatives qui proposent cet accompagnement à l'échelle du territoire de l'agglomération.

Après l'instruction du 21 avril 2026 des dossiers déposés, un avis favorable a été émis au financement des actions qui suivent car elles constituent des réponses pertinentes aux attentes décrites dans cet appel à projets.

➤ AIN

« Plateforme vers l'emploi AIN / PLIE 2026 »

6 200 €

L'Association Intermédiaire du Niortais a déposé un dossier dans le cadre précité, pour un accompagnement à hauteur d'un 80% Equivalent Temps Plein.

Par ailleurs, sont mobilisés les cofinancements du Conseil Départemental des Deux-Sèvres au titre du Programme Départemental d'Insertion et au titre du FSE+ pour un montant prévisionnel global

de 71 728,61 €.

➤ **ASFODEP**

« Référente de parcours PLIE »

5 550 €

L'ASFODEP a déposé un dossier dans le cadre précité, pour un accompagnement à hauteur d'un 70% Equivalent Temps Plein.

Par ailleurs, sont mobilisés les cofinancements du Conseil Départemental des Deux-Sèvres au titre du Programme Départemental d'Insertion et au titre du FSE pour un montant prévisionnel global de 32 310 €.

➤ **CSC du Pays Mauzéen**

« Référent de parcours PLIE »

4 900 €

Le CSC du Pays Mauzéen a déposé un dossier dans le cadre précité, pour un accompagnement à hauteur d'un 60% Equivalent Temps Plein.

Par ailleurs, sont mobilisés les cofinancements du Conseil Départemental des Deux-Sèvres au titre du Programme Départemental d'Insertion et au titre du FSE pour un montant prévisionnel global de 34 500 €.

➤ **MIPE**

« Référents de parcours PLIE »

14 000 €

La MIPE a déposé un dossier dans le cadre précité, pour un accompagnement à hauteur de 2 Equivalents Temps Plein.

Par ailleurs, sont mobilisés les cofinancements du Conseil Départemental des Deux-Sèvres au titre du Programme Départemental d'Insertion et au titre du FSE pour un montant prévisionnel global de 96 138 €.

Le montant global des subventions attribuées par la CAN est de **30 650 €**.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Accorde les subventions présentées ci-dessus ;

- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à signer les conventions et tous les documents afférents.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 73

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Sophie BOUTRIT

Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance

Président

Mention des voies et délais de recours :

« Un recours contentieux peut être déposé devant le Tribunal administratif de Poitiers sis 15 rue de Blossac 86000 POITIERS, dans les deux mois à compter de la date de publication de la présente délibération.

Ce recours contentieux peut être déposé par courrier ou directement auprès de l'accueil du tribunal ; il peut être également saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr ».